



Municipalité de Rivière-Bleue
32 des Pins Est
Rivière-Bleue, Québec
G0L 2B0

Avis public est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale, que lors de la session régulière du conseil municipal, qui aura lieu mardi le 10 mars 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil, le conseil municipal statuera à l'égard d'une demande de dérogation mineure pour le lot 5 905636, rue des Peupliers Ouest.

- Rendre réputé conforme, la marge arrière d'un garage construit en 2002, soit avant le remplacement du règlement de zonage 1990-123 et de la rénovation cadastrale de 2019.
- La marge actuelle est de 0.39 mètre au lieu de 1 mètre soit une différence de 0.61 mètre.
- Rendre réputé conforme la marge latérale droite de la résidence construite en 1957 et de l'abri d'auto qui sont en droit acquis.
- La marge latérale droite est de 1.01 mètre au lieu de 2 mètres soit une différence de 0.99 mètre.
- La marge latérale de l'abri d'auto est de 0.25 mètre au lieu de 1 mètre soit une différence de 0.75m

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lors de la séance mentionnée ou faire parvenir, ses commentaires par écrit à l'intention de la soussignée, avant la tenue de cette séance.

Donné à Rivière-Bleue, ce 12^{ième} jour du mois février 2026.

Claudie Levasseur
Directrice générale



Municipalité de Rivière-Bleue
32 des Pins Est
Rivière-Bleue, Québec
G0L 2B0

Avis public est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale, que lors de la session régulière du conseil municipal, qui aura lieu mardi le 10 mars 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil, le conseil municipal statuera à l'égard d'une demande de dérogation mineure pour le lot 6 546 552, rue Saint-Joseph Sud

- Rendre réputé conforme la largeur minimale de deux (2) lots non desservis.
- La largeur sera de 40.88m au lieu de 50 mètres.
- Les lots à être créés auront une superficie de plus de 4000 mètres carrés

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lors de la séance mentionnée ou faire parvenir, ses commentaires par écrit à l'intention de la soussignée, avant la tenue de cette séance.

Donné à Rivière-Bleue, ce 12^{ième} jour du mois février 2026.


Claudie Levasseur

Directrice générale